

Communiqué de presse

La CNDP signe une convention DATA-TIKA avec l'Ordre des Experts comptables



Bouznika, le 15 avril 2026

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) et l'OEC (Ordre des Experts comptables) ont signé, ce mercredi 15 avril 2026, à Bouznika, en marge de l'Assemblée annuelle de l'Ordre, une convention marquant l'adhésion de l'Insitution au programme « DATA-TIKA ».

La convention a été signée par M. Faïçal MEKOUAR, Président de l'OEC et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP. À travers cette convention, les deux parties visent à accompagner les experts comptables dans leur conformité à la loi n°09-08 relative à la

protection des données à caractère personnel, en faisant de la protection des données un levier stratégique de confiance. À ce titre, la CNDP a mis en place un pôle dédié aux experts comptables afin d'assurer un accompagnement de proximité, de répondre aux problématiques spécifiques du secteur et de faciliter les démarches de conformité à la loi n°09-08, en tenant compte des particularités de leur métier.

À travers ce partenariat, la CNDP et l'OEC œuvrent en faveur d'un exercice professionnel responsable et conforme aux exigences en matière de protection des données à caractère personnel, dans le respect des droits fondamentaux.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).

A propos de l'Ordre des Experts Comptables

Institution créée par le Dahir 1-92-139 du 8 janvier 1993, l'Ordre des Experts-comptables est le représentant légal de la profession. Il exerce les missions d'agrément, de contrôle, de normalisation et de représentation des Expert-comptables dans le Royaume du Maroc